carte d'assurance maladie
vitale
EMISE LE 08/01/2005
1 88 88 88 088 088 88
NNNNNNNNNNN
BBBBBBBBB

l'Assurance Maladie
SAINT ETIENNE
attestation

Vitale
Attestation
DUPONT MARCELLE
DUPONT JULIEN
DUPONT GWENDOLINE

mgen

MADAME FRANCOISE

ATTESTATION DE DROITS
VALABLE à compter du 06/04/2016

Organisme d'affiliation	Code gestion	N° de Sécurité Sociale	Modulation du ticket modérateur
91 211 506 0 depuis le 27/02/2006 adresse ci-dessous	10	2 75 03 21 054 024 76	

Bénéficiaire	Date et rang de naissance	Droits	Exonération Depuis le	Jusqu'au	⇩	MGEN droits
Francoise A déclaré un médecin traitant	06/03/1975	jusqu'au 06/04/2017				
TOM	16/06/2002	jusqu'au 06/04/2017				
Max	10/08/2006	jusqu'au 06/04/2017				

Mon attestation sur MGEN.fr

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Le support prioritaire justifiant de vos droits est la carte VITALE. Pensez à la présenter aux professionnels que vous consultez pour être remboursé sous cinq jours. Un autre réflexe important : mettez à jour votre carte une fois par an et informez votre Section lorsque votre situation change (déménagement, mariage, naissance, divorce, nouveau compte bancaire, installation à l'étranger...).

SECURITE SOCIALE M.G.E.N. | SECTION DE LA COTE D'OR | 13 BD DE L'UNIVERSITE | 21000 DIJON | Tél. : 36 76 * | mgen.fr